

Saint-Sever, 25 mars 2021

**A l'attention des Maires de la
Communauté de Communes
Chalosse-Tursan**

Réf : PR/CM/FL

Objet : Stratégie vaccinale

PJ : Courrier Préfecture des Landes – ARS du 12 mars 2021

Mesdames et Messieurs les Maires,

Suite au dernier courrier émis par Madame la Préfète des Landes cosigné par le Directeur de la Délégation Départementale des Landes de l'ARS, je tiens à vous informer des modalités de mise en œuvre de la stratégie vaccinale sur notre territoire Chalosse Tursan en lien avec le centre hospitalier de Saint Sever.

Les personnes souhaitant se faire vacciner peuvent contacter directement l'hôpital de Saint Sever au **05.58.76.45.45** pour planifier la prise de rendez-vous.

Si vous le souhaitez, vous pouvez fournir à l'hôpital de Saint Sever la liste de vos administrés les plus vulnérables en précisant leurs coordonnées téléphoniques. Le centre hospitalier se chargera de les contacter pour planifier un rendez-vous.

Pour nos administrés qui ne sont pas en mesure de se rendre à l'hôpital par leur propre moyen une prise en charge par VSL peut être prescrite par leur médecin traitant.

Je vous laisse le soin de diffuser ces informations qui, espérons-le, conduiront à protéger les publics prioritaires qui sont les plus de 75 ans et les publics atteints de comorbidité.

En vous remerciant par avance pour votre collaboration, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Merci à tous,

La Présidente de la Communauté de
Communes Chalosse-Tursan

Pascale REQUENNA

